

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 Mars 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/03/02

Date de la convocation	15/03/2021
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 21	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mme DAVIT Hélène
- Mr BAILLEUX-MOREAU Yves à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mme LABORDA Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle

Objet : Constitution d'une commission extra municipale Démocratie de proximité et désignation de ses membres

Il est rappelé que les commissions extra municipales sont des instances consultatives permettant d'associer les citoyens à la préparation des décisions prises par le Conseil Municipal.

Elles sont librement constituées par le Conseil Municipal qui détermine lui-même leur objet, leur composition et les conditions de leur fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210322-2021-03-02-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021

Instances de concertation, de réflexion et de proposition, les commissions extra municipales associent :

- Les élus municipaux,
- Les représentants des administrés et des associations,
- Des personnalités ayant des compétences particulières pour l'étude de questions touchant à l'organisation de la vie municipale.

Afin d'associer les citoyens de la commune à la réflexion de la municipalité sur des choix qu'elle sera amenée à faire et d'œuvrer pour établir une démocratie de proximité de qualité, il sera proposé au Conseil Municipal :

- De constituer une commission Démocratie de proximité,
- De fixer à quatre le nombre des conseillers municipaux et à six le nombre des membres extérieurs qui siègeront au sein de cette commission,
- De désigner les membres de cette commission.

En ce qui concerne la désignation des conseillers municipaux, il sera proposé au conseil municipal de constituer une liste comprenant 3 membres de la majorité et 1 membre des listes minoritaires,

De désigner les représentants des administrés et des associations et/ou les personnalités ayant des compétences particulières pour l'étude de questions touchant à l'organisation de la vie municipale.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, cette proposition de constitution de cette commission.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

En qualité de membres élus : Yves BAILLEUX-MOREAU, Hélène DAVIT, Véronique CAMPOY-LAMBERT,

Les listes minoritaires présentent la candidature suivante : Mohamed NOUGOUM,

En ce qui concerne les membres élus, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, désigne les membres suivants : Yves BAILLEUX-MOREAU, Hélène DAVIT, Véronique CAMPOY-LAMBERT, Mohamed NOUGOUM,

En ce qui concerne les membres extérieurs, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

Didier DURIEUX, Alain VERNANT, Graziella LAURENTY, Alain SATGER, Mickael CAPELY, Valérie L'HOTE.

De la commission extra municipale démocratie de proximité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210322-2021-03-02-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021